



Gestion

La gestion efficace et rationnelle des activités du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'OTICE, y compris le soutien aux organes directeurs, est assurée principalement par la prestation de services administratifs, financiers et juridiques.

Des services généraux très divers sont assurés, qu'il s'agisse des expéditions, des formalités douanières, des cartes d'identité, des laissez-passer et des achats d'un prix peu élevé ou des assurances, des questions fiscales, des voyages et des télécommunications, ou encore des services administratifs et informatiques et de la gestion d'actifs. Le suivi continu des services assurés en externe permet de veiller à ce que la prestation soit la plus efficace, la plus rationnelle et la plus économique possible.

La gestion consiste aussi à coordonner avec les autres organisations internationales sises au Centre international de Vienne l'aménagement des bureaux et espaces d'entreposage, l'entretien des lieux, les services communs et l'amélioration de la sécurité.

APERÇU DES ACTIVITES MENEES EN 2007

- Achèvement partiel du remaniement de l'organigramme
- Amélioration continue de l'efficacité des opérations
- Croissance réelle nulle du budget-programme
- Augmentation du nombre des Etats ayant versé l'intégralité de leurs quotes-parts par rapport aux années précédentes
- Augmentation de la proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs (32,9 %).

RESTRUCTURATION DU SECRETARIAT TECHNIQUE PROVISOIRE

Le système de vérification du Traité se développant, le Secrétariat a dû s'adapter en conséquence. En 2004, un rapport examinant l'organigramme du Secrétariat a été distribué aux Etats signataires. Il renfermait un certain nombre de recommandations visant à restructurer l'organisation et il a donné lieu à l'élaboration d'un schéma directeur pour leur mise en œuvre sur une période de deux ans.

La restructuration a consisté à redéfinir les fonctions des divisions techniques qui sont chargées du SSI et du CID. Les éléments opérationnels de ces deux divisions ont été fusionnés pour créer une division chargée de l'exploitation à titre provisoire du système de vérification, ainsi que des essais et de l'évaluation. Par ailleurs, les fonctions techniques qui viennent appuyer les activités du SSI et du CID ont été regroupées au sein d'une division chargée des services techniques, du développement et de l'appui logistique.

Ce remaniement a été partiellement achevé en 2007, la dernière étape étant prévue pour le premier trimestre de 2008. Il a d'ores et déjà eu des retombées positives pour l'organisation. En plus de favoriser une plus grande efficacité, la nouvelle structure est moins coûteuse au

regard des résultats, ce qui laisse entrevoir des économies. Comme les années précédentes, le Secrétariat a continué et continuera de faire davantage avec les mêmes moyens.

FINANCES

Budget-programme de l'exercice 2007

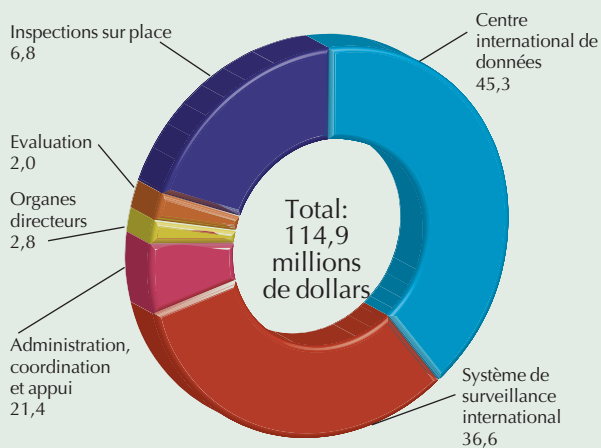
Le budget-programme de l'exercice 2007 a été établi sur la base d'une croissance réelle nulle et du maintien de la formule de versement des contributions des Etats signataires en deux monnaies (dollars des Etats-Unis et euros) instaurée en 2005 pour mettre la Commission plus à l'abri des effets des fluctuations du dollar face à l'euro.

Les crédits ouverts au budget-programme de 2007 se montaient à 48 277 100 dollars et 48 564 400 euros ou, exprimés en dollars par application du taux de change de l'exercice 2006 (soit 0,8270 euro pour 1 dollar), à 107 000 300 dollars, ce qui représente une croissance nominale de 2,27 %, mais un recul de 0,61 % en termes réels.

Exprimé en dollars par application du taux de change moyen de l'exercice 2007 (soit 0,7292 euro pour 1 dollar), ce montant s'établissait finalement à 114 876 661 dollars (voir graphique ci-contre). Sur ce total, 79 % des crédits étaient alloués aux activités liées à la vérification, dont 16 745 485 dollars au Fonds d'équipement, créé pour mettre en place le SSI.

Quotes-parts

Au 31 décembre 2007, les taux de recouvrement des contributions pour 2007 se montaient à 74,51 % de la part en dollars et à 74,44 % de la part en euros. Ces taux sont inférieurs à ceux de 2006, qui s'établissaient à 81,58 % et 80,63 % respectivement au 31 décembre 2006.



Ventilation du budget de 2007 par domaine d'activité (en millions de dollars). Un taux de change moyen de 0,7292 euro pour 1 dollar a été appliqué pour convertir en dollars la part du budget libellée en euros.

Cependant, les Etats ayant réglé l'intégralité de leurs quotes-parts pour l'exercice 2007 au 31 décembre 2007 étaient considérablement plus nombreux (99) que ceux qui avaient réglé l'intégralité de leurs quotes-parts pour l'exercice 2006 au 31 décembre 2006 (78).

Dépenses

Les dépenses au titre du budget-programme de 2007 se sont chiffrées à 98 353 172 dollars, dont 15 921 389 dollars imputés au Fonds d'équipement.

S'agissant du Fonds général, les crédits ouverts mais non utilisés se sont établis à 15 699 393 dollars, ce qui porte le taux d'exécution du budget total approuvé pour l'exercice à 84 %. Ce chiffre relativement bas s'explique par les mesures d'austérité, y compris les marges de réserve importantes, rendues nécessaires par les faibles taux de recouvrement évoqués plus haut.

En ce qui concerne le Fonds d'équipement, le taux d'exécution en fin d'exercice s'établissait à environ 52,5 %.

ACHATS

Le Secrétariat a réalisé plus de 420 opérations d'approvisionnement au cours de l'exercice 2007, soit à peu près autant qu'en 2006. Des marchés pour l'essai, l'évaluation et les activités postérieures à la certification ont été passés pour 10 stations du SSI, 5 stations où du matériel de détection des gaz rares a été testé et 4 laboratoires de radionucléides. Le Secrétariat a en outre mené des négociations sur différentes phases des travaux devant être réalisés à 46 autres stations, dont l'essai de six systèmes de surveillance des gaz rares.

RESSOURCES HUMAINES

Le Secrétariat s'est assuré les ressources humaines nécessaires à son bon fonctionnement, recrutant ou maintenant en poste, pour tous les programmes, des fonctionnaires extrêmement compétents et diligents. Il s'agissait de s'assurer le plus haut niveau de connaissance, d'expérience, d'efficacité, de compétence et d'intégrité en prenant dûment en considération le principe de l'égalité des chances dans l'emploi et l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible, ainsi que tout autre critère stipulé dans les dispositions pertinentes du Traité et dans le Statut du personnel.

Au 31 décembre 2007, les effectifs du Secrétariat se composaient de 253 fonctionnaires de 71 pays, contre 254 fonctionnaires de 66 pays à la fin de l'exercice précédent. La figure ci-après montre la répartition des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs par région géographique. Le tableau 3 indique la ventilation du personnel ordinaire par service.

Le Secrétariat a continué de s'employer à augmenter la proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs, laquelle s'établissait à 32,9 % à la fin de 2007, contre 29,2 % à la fin de l'exercice précédent. Par rapport à 2006, le nombre de femmes occupant des postes de classe P-5 est demeuré le même, alors que le nombre de celles aux classes P-4 et P-3 augmentait et que celui des

Nombre d'administrateurs par région géographique (2004–2007)

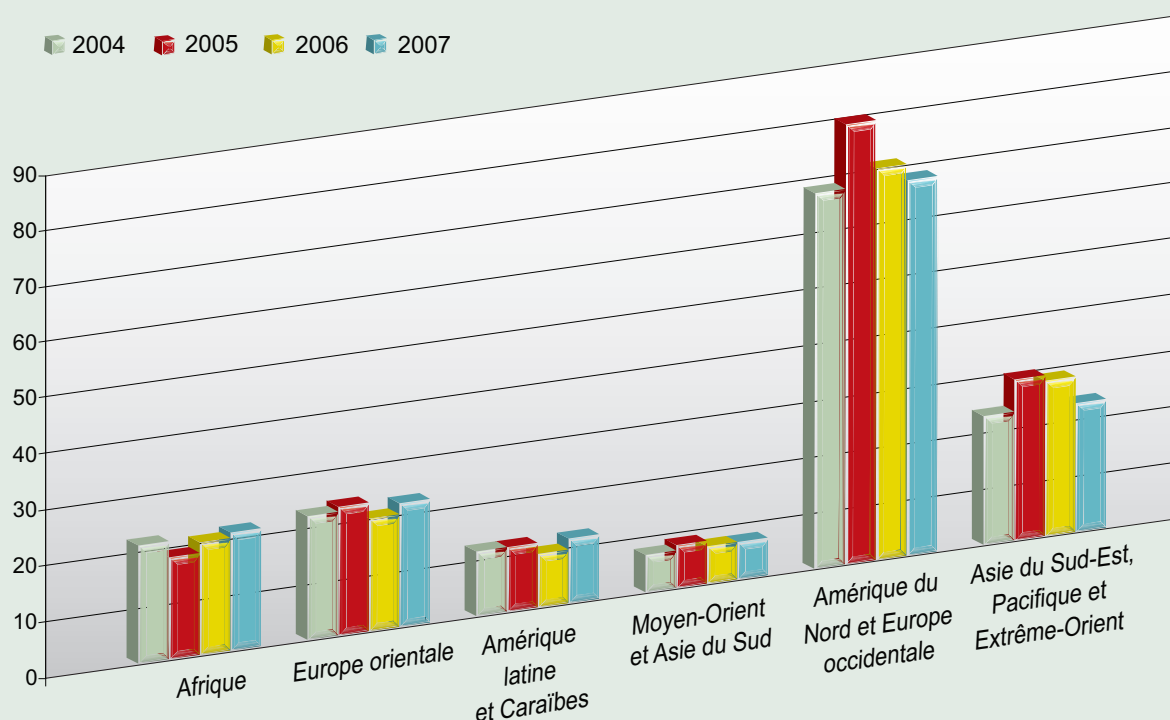


Tableau 3. Répartition du personnel ordinaire par service (au 31 décembre 2007)

Service	Administrateurs	Agents des services généraux	Total
Section de l'évaluation	4	1	5
Division du Système de surveillance international	34	24	58
Division du Centre international de données	62	16	78
Division des inspections sur place	15	6	21
<i>Total (activités de vérification)</i>	<i>115 (72,78%)</i>	<i>47 (49,47%)</i>	<i>162 (64,03%)</i>
Cabinet du Secrétaire exécutif	4	3	7
Vérification interne	1	1	2
Division de l'administration	21	28	49
Division des affaires juridiques et des relations extérieures	17	16	33
<i>Total (autres activités)</i>	<i>43 (27,22%)</i>	<i>48 (50,53%)</i>	<i>91 (35,97%)</i>
Total	158	95	253

femmes à la classe P-2 diminuait. Les efforts de recrutement continuent de se heurter au faible nombre de femmes qui se portent candidates à la plupart des postes exigeant des qualifications dans les domaines scientifiques. Des consultations ont eu lieu avec plusieurs États signataires sur les moyens d'inciter les femmes à se porter candidates aux postes vacants.

En 2007, le Secrétariat a procédé à 44 engagements. Il a en outre engagé 92 consultants, 13 stagiaires et 6 spécialistes des langues, ainsi que 177 fonctionnaires pour une période de courte durée.

Le Secrétariat a continué d'offrir aux fonctionnaires des possibilités d'améliorer leurs compétences générales en leur proposant des cours conçus pour être utiles à la fois au Secrétariat, dans l'exécution de ses programmes de travail, et aux fonctionnaires, s'agissant de leur comportement professionnel et de leur carrière. Au cours de l'exercice, 138 fonctionnaires ont participé à des formations internes ou externes dans un grand nombre de domaines, dont la gestion des conflits, le suivi du comportement professionnel, la diplomatie internationale, les questions d'égalité des sexes et de diversité, la gestion et la supervision, ainsi que les technologies de l'information.

INCIDENCE DE LA REGLE DES SEPT ANNEES DE SERVICE EN 2007

La Commission a poursuivi la mise en œuvre de la politique relative à la durée maximale de service des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan international; en 2007, 44 postes ont été concernés. Des prolongements exceptionnels ont été accordés à 20 fonctionnaires. Quatre fonctionnaires dont les contrats n'ont pas été prolongés ont obtenu un contrat de consultant.

Depuis l'application de cette politique, le Secrétariat a enregistré un recul du nombre des candidatures aux postes vacants, notamment à ceux qui exigeaient des compétences dans les domaines scientifique et technique, malgré les efforts faits pour assurer la diffusion la plus large possible des avis de vacance.

En 2007, le Secrétaire exécutif a décidé que les fonctionnaires qui avaient quitté le Secrétariat depuis au moins un an seraient admis à postuler à nouveau un emploi vacant et que leur candidature serait examinée.

A la fin de 2007, 35 postes demeuraient vacants à la suite de départs naturels.

